

# WE GREEN IT

JOURNÉE DE CONFÉRENCE SUR LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

## Atelier 1 : Ecoconception

*« De l'écoconception des produits à  
l'écoconception des services  
numériques »*



**Thierry RUDOWSKI**  
*Trésorier de l'AGIT*  
*Président de ZEN'TO*



**François PARNIERE**  
*Directeur de développement*  
*de marchés*  
*SOCOMECSAS et Gimélec*



**Damien PRUNEL**  
*Consultant en Analyse du Cycle*  
*de Vie & Ecoconception*  
*Bureau Veritas CODDE*



**Romuald RIBAUT**  
*Secrétaire général de*  
*l'AGIT et du CMIIT*  
*Directeur marketing*  
*Ecologic*



**Caroline VATEAU**  
*Consultante Neutreo*  
*Administratrice AGIT*



**Jean-Pierre PARISI**  
*Président de la Commission*  
*Economie Circulaire de la CCI Hérault*  
*Membre associé de la CCI Occitanie*

# WE GREEN IT

JOURNÉE DE CONFÉRENCE SUR LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

## La REP : fin de vie responsable et écoconception



**EcoLogic**

La 2<sup>e</sup> vie des déchets électriques

Romuald RIBAUT

Directeur Marketing Ecologic  
Secrétaire général de l'Alliance Green IT  
@rribault

# La filière REP DEEE (Eviter les pollutions et préserver les ressources)

*« Faire supporter par les metteurs sur le marché de produits, dénommés producteurs, une **responsabilité significative pour la gestion des déchets** issus des produits qu'ils ont mis sur le marché, notamment les couts liés au recyclage »\**

\* Rapport n°1347 d'information sur la gestion des déchets dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (dites « filières REP »), Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

## NOS PARTENAIRES



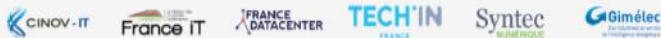
## SPONSORS WE LOVE GREEN IT



# Les obligations des Producteurs (Article R543-195 du CE)

« I. - Les producteurs d'équipements électriques et électroniques professionnels sont **tenus d'enlever ou de faire enlever, puis de traiter ou de faire traiter** à leurs frais les déchets issus des équipements professionnels qu'ils ont mis sur le marché après le 13 août 2005 ainsi que les déchets issus des équipements professionnels mis sur le marché jusqu'à cette date lorsqu'ils les remplacent par des équipements équivalents ou assurant la même fonction. (...) »

## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT





# Les obligations des Détenteurs (Article L541-2 du CE)

*« Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets **jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.***

*Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »*

## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT



# La Valorisation finale



**NOS PARTENAIRES**



**SPONSORS WE LOVE GREEN IT**



# La Valorisation finale



## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT

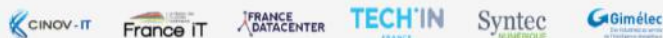




# La Valorisation finale



## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT



# La Valorisation finale



**NOS PARTENAIRES**



**SPONSORS WE LOVE GREEN IT**

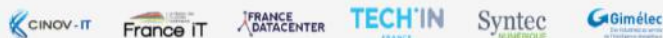




# La Valorisation finale



**NOS PARTENAIRES**



**SPONSORS WE LOVE GREEN IT**





# La Valorisation finale



## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT

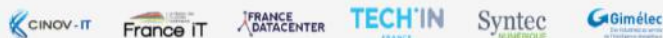




# La Valorisation finale



## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT





# La Valorisation finale



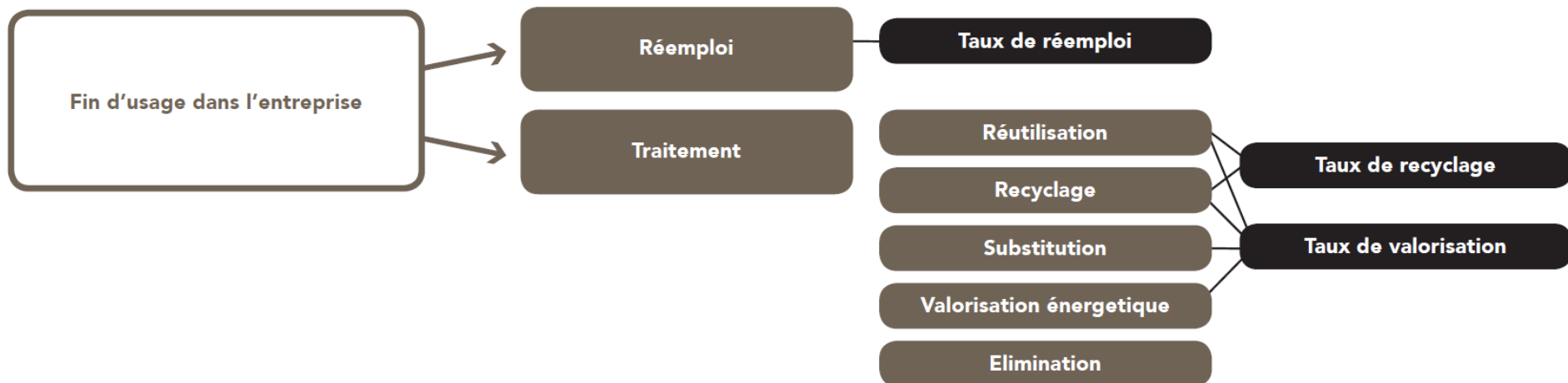
## NOS PARTENAIRES



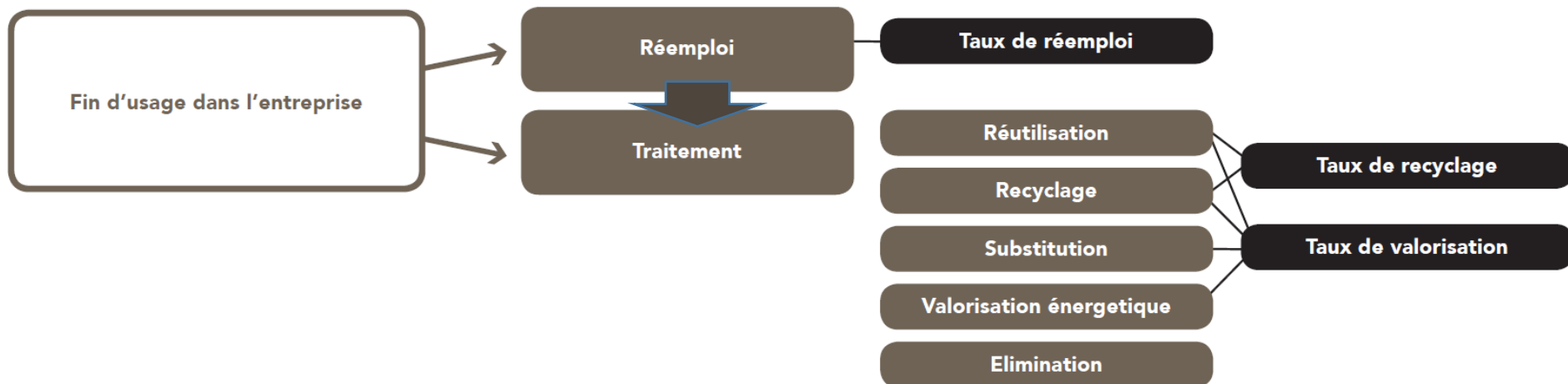
## SPONSORS WE LOVE GREEN IT



# Déchets – Problématique des entreprises

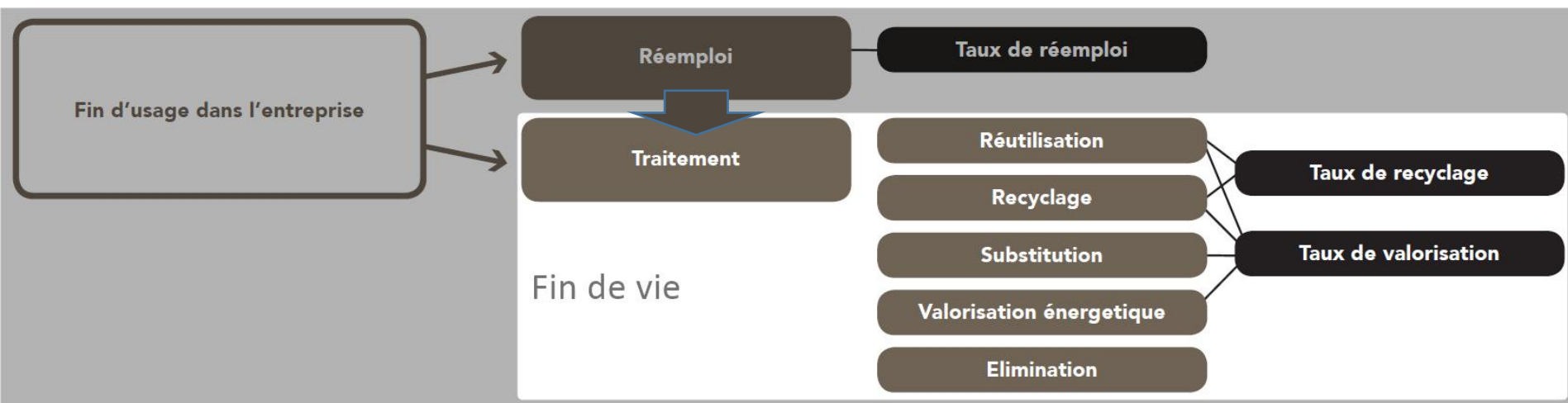


# Déchets – Problématique des entreprises





# Déchets – Problématique des entreprises



# Les avantages de la solution mutualisée d'un éco-organisme

- Intervention quelles que soient les conditions d'accessibilité
- Choix efficient d'une solution multi-opérateurs :
  - Type d'équipements,
  - Services souhaités,
  - Distance à parcourir...



**Transfert de responsabilité dès la collecte**

# Les avantages de la solution mutualisée d'un éco-organisme

- Intervention quelles que soient les conditions d'accessibilité
- Choix efficient d'une solution multi-opérateurs :
  - Type d'équipements,
  - Services souhaités,
  - Distance à parcourir...



**Transfert de responsabilité dès la collecte**

# Les avantages de la solution mutualisée d'un éco-organisme

- Intervention quelles que soient les conditions d'accessibilité
- Choix efficient d'une solution multi-opérateurs :
  - Type d'équipements,
  - Services souhaités,
  - Distance à parcourir...



**Transfert de responsabilité dès la collecte**

## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT





# Les avantages de la solution mutualisée d'un éco-organisme

- Intervention quelles que soient les conditions d'accessibilité
- Choix efficient d'une solution multi-opérateurs :
  - Type d'équipements,
  - Services souhaités,
  - Distance à parcourir...



**Transfert de responsabilité dès la collecte**

# Les avantages de la solution mutualisée d'un éco-organisme

- Intervention quelles que soient les conditions d'accessibilité
- Choix efficient d'une solution multi-opérateurs :
  - Type d'équipements,
  - Services souhaités,
  - Distance à parcourir...

**Transfert de responsabilité dès la collecte**





Offre standard offerte par les producteurs

Des services complémentaires pour s'adapter à toutes les contraintes d'accessibilité

Archivage des documents réglementaires (BSD, certificats de destruction...)

Personnalisation des écrans, du référentiel d'équipements, services et tarifs





Offre standard offerte par les producteurs

Des services complémentaires pour s'adapter à toutes les contraintes d'accessibilité

Archivage des documents réglementaires (BSD, certificats de destruction...)

Personnalisation des écrans, du référentiel d'équipements, services et tarifs



# En résumé

- Vous êtes responsable de vos déchets jusqu'à leur valorisation finale.
- L'éco-organisme permet de transférer sa responsabilité et faire un choix efficient pour chaque enlèvement.
- Ecologic offre un service simple et complet



*e*-dechet.com  
Le web au service de l'environnement

## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT



# En résumé

- Vous êtes responsable de vos déchets jusqu'à leur valorisation finale.
- L'éco-organisme permet de transférer sa responsabilité et faire un choix efficient pour chaque enlèvement.
- Ecologic offre un service simple et complet



[e-dechet.com](http://e-dechet.com)  
Le web au service de l'environnement



# Merci de votre attention

La 2<sup>e</sup> vie des équipements électriques

Le web au service de l'environnement

## NOS PARTENAIRES



## SPONSORS WE LOVE GREEN IT

